

Communiqué de presse – 19.04.2024

Conditions de circulation particulières au Lion d'Angers à l'occasion du passage de la flamme olympique le 28 mai 2024

Mardi 28 mai 2024, le passage du Relais de la flamme olympique traversera la ville du Lion d'Angers entre 10h55 et 11h50. Pour que les festivités se déroulent dans les meilleures conditions et afin d'accueillir le public attendu nombreux, des modalités particulières de circulation, de stationnement et d'accessibilité du centre-ville sont mises en place, à l'occasion de cet événement exceptionnel.

< Un parcours de 3,59 km dans les rues lionnaises

De 10h55 à 11h50, la flamme olympique s'élancera dans les rues lionnaises sur **un parcours de 3,59 km**. Elle partira de la rue Henri et Robert de Cholet face au dojo de la ville. Elle sera saluée par les élèves des écoles de tout l'Anjou Bleu, invitées pour l'occasion par la municipalité, et positionnés boulevard Joseph Halligon où cet espace leur sera entièrement dédié (pas de public). Elle tournera Route de Vern puis rue des Acacias pour atteindre la place du champ de Foire, poursuivre quai d'Anjou et traverser le pont de l'Oudon (zones accessibles au public). Elle terminera sa course en entrant par les grilles d'honneur dans le Parc départemental de l'Isle Briand.

Pour permettre aux spectateurs de patienter dans une ambiance festive jusqu'au passage de la flamme olympique, des spectacles de rue sont programmés par la ville du Lion d'Angers sur plusieurs sites le long du parcours :

- Route de Vern et avenue des acacias dès 10h15 | créatures géantes en déambulation : "Oisôh" et "Chamôh" de la compagnie Paris Bénarès, ainsi que "Les Femmes Ballons" de la compagnie Mademoiselle Paillette
- Place du Champ de Foire dès 9h45 | fanfares de filles déjantées avec Mademoiselle Orchestra (compagnie Jacqueline Cambouis)
- Place Jean XXIII dès 9h45 | le groupe d'accordéonistes sur bitume "Ça Va Valser" (compagnie Les Rustines de l'Ange)
- Pont de l'Oudon dès 11h | jongleurs du Collectif Protocole

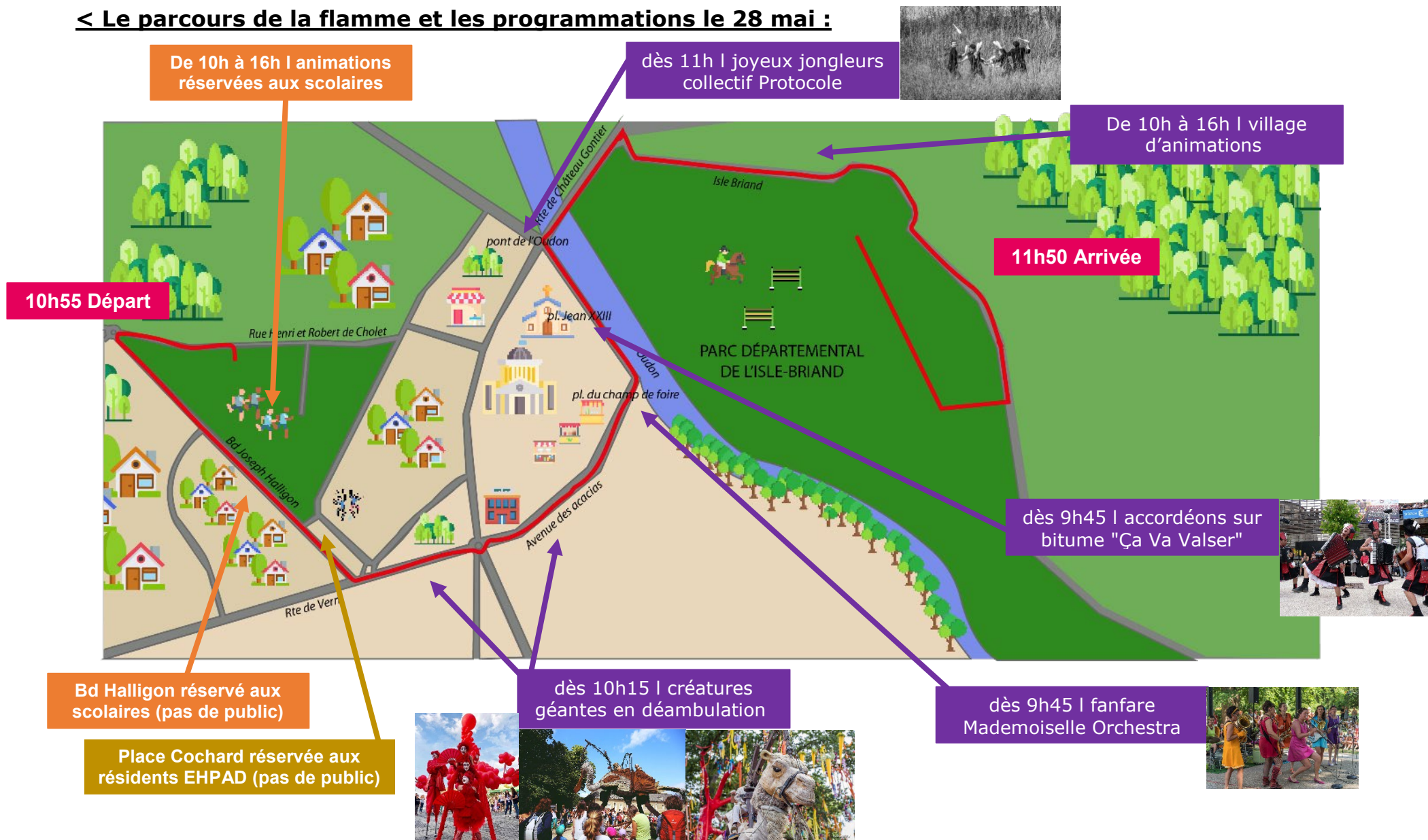


De 10h à 16h, les spectateurs pourront découvrir le village d'animations proposés par le Département de Maine-et-Loire au cœur du Parc départemental de l'Isle Briand (démonstrations et initiations sportives, fanfare, spectacle du Cadre Noir de Saumur...)

La ville du Lion d'Angers a également concocté une journée d'animations sportives et culturelles, exclusivement dédiée aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires de tout l'Anjou Bleu. **Plus de 2 500 enfants sont attendus au complexe Lucien Mérignac** pour vivre une journée exceptionnelle !



< Le parcours de la flamme et les programmations le 28 mai :



Légende

Horaires parcours de la flamme

Zones dédiées aux scolaires exclusivement

Zones de programmation accessibles au grand public

Afin d'offrir de bonnes conditions de sécurité aux spectateurs, des modalités particulières de stationnement, circulation et accessibilité du centre-ville sont mises en œuvre.

< Modalités de stationnement mises en place dès la veille



Dès lundi 27 mai à partir de 10h, jusqu'au mardi 28 mai 19h

Il sera interdit de stationner dans les rues où circulera la flamme olympique ainsi que dans les zones aux abords immédiats du circuit (voir plan ci-dessous).

Attention, certains parkings ne seront pas accessibles durant cette période.



Légende du plan :

  Stationnement interdit du lundi 27 mai 2024 à partir de 10h jusqu'au mardi 28 mai 2024 19h

Afin de faciliter le stationnement aux riverains impactés par cette interdiction de stationnement, la ville leur propose une solution. Les habitants concernés se verront remettre un pass qui leur permettra d'accéder à un parking qui leur sera dédié. Ils recevront directement leurs accréditations avec toutes les informations utiles dans leur boîte aux lettres.

Liste des rues, parkings et zones concernées par cette interdiction de stationner :

- Rue du Courgeon
- Parking du cimetière rue du Courgeon et résidence La Guenelle
- Parking de l'école Edmond Girard (accessible partiellement pour la dépose des enfants)
- Rue Henri et Robert de Cholet et parking du Dojo
- Bd Joseph Halligon
- Place Léon Cochard (zone réservée aux résidents de l'EHPAD)
- Route de Vern (du n°1 jusqu'à l'angle avec la rue du Lieutenant Chatillon et de la partie Pôle Santé jusqu'au rond-point Savard)
- Rue des sources et Résidence des Sources
- Rue du Général Leclerc
- Rue de la Corderie
- Route d'Angers entre le rond-point Henri Savard et l'intersection avec la rue de la Maréchalerie
- Avenue des Acacias
- Place du champ de Foire
- Route de Grez-Neuville (entre avenue des Acacias et rue Victor Hugo)
- Quai d'Anjou (y compris parking de la cale), rue du canal et rue du Châtelier dans sa partie le long de l'Oudon
- Place Jean XXIII et rue du Comte d'Andigné avec la partie de la rue Boissard comprise entre ces deux intersections
- Parking de l'école de musique



< Conditions de circulation le jour J

Mardi 28 mai 2024 dès 9h jusqu'à la fin des festivités (horaire plus précis à communiquer ?)

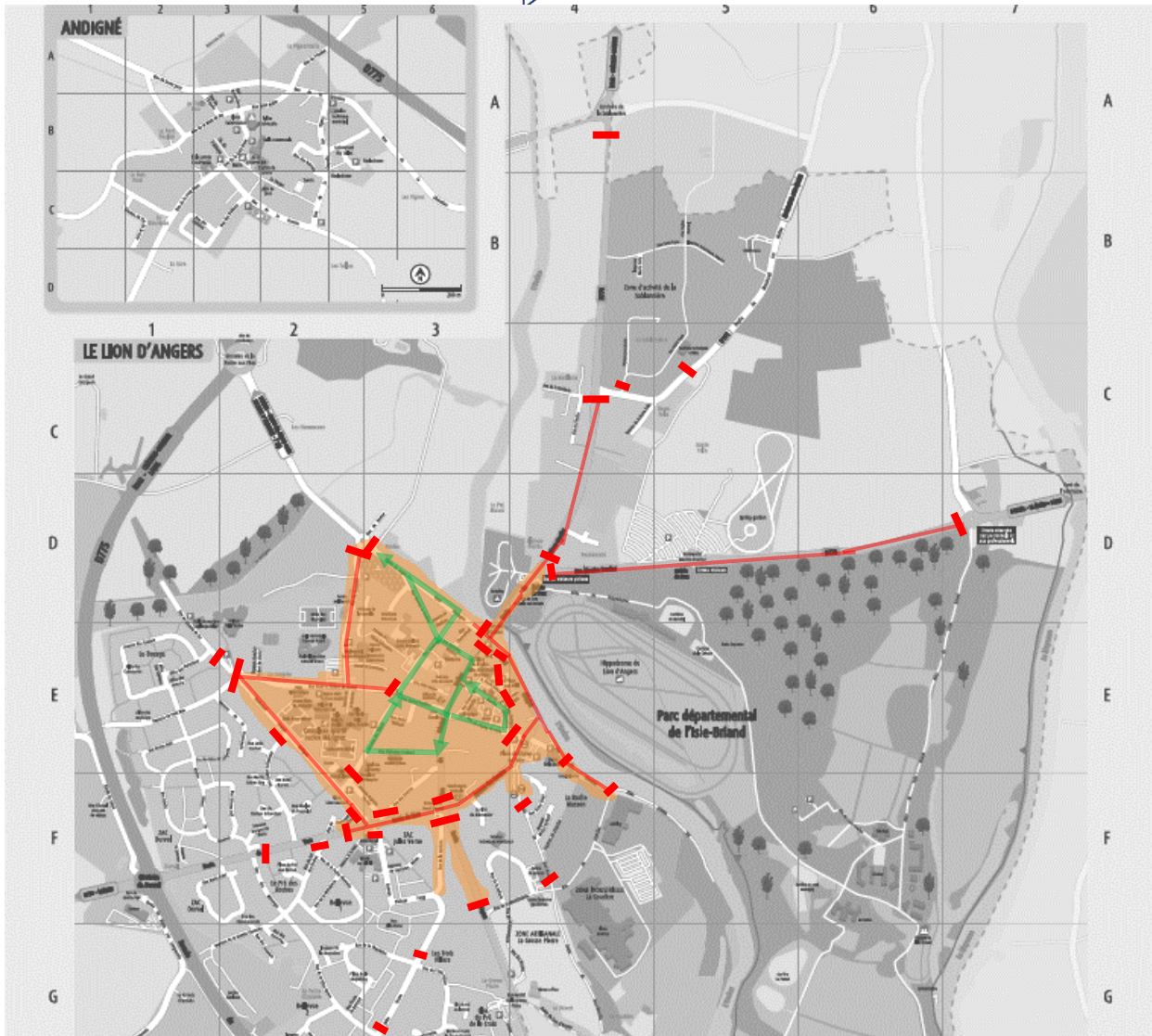
Il sera interdit de circuler en véhicule dans les rues où passera la flamme olympique ainsi que dans les zones aux abords immédiats du circuit (voies indiquées en rouge dans le plan ci-dessous).

De même, il sera interdit d'entrer en véhicule dans le centre-ville (la zone non accessible est matérialisée en orange ci-dessous). Cependant, il sera toujours possible d'en sortir via les voies ouvertes à la circulation (flèches vertes ci-dessous).





Des signaleurs bénévoles et de la signalétique vous permettront de vous orienter.

De plus, il est à noter que la circulation fluviale sur l'Oudon sera interdite par principe (sauf activités organisées dans le cadre de l'événement et bénéficiant d'une dérogation).





Légende du plan :

-  Circulation interdite mardi 28 mai dès 9h et jusqu'à la fin des festivités (horaires plus précis ?)
-  Routes barrées et fermées à la circulation
-  Centre-ville inaccessible aux véhicules : il est possible de sortir de cette zone via les voies ouvertes à la circulation mais il est interdit d'y entrer mardi
-  Sortie possible des véhicules

< Accéder aux festivités

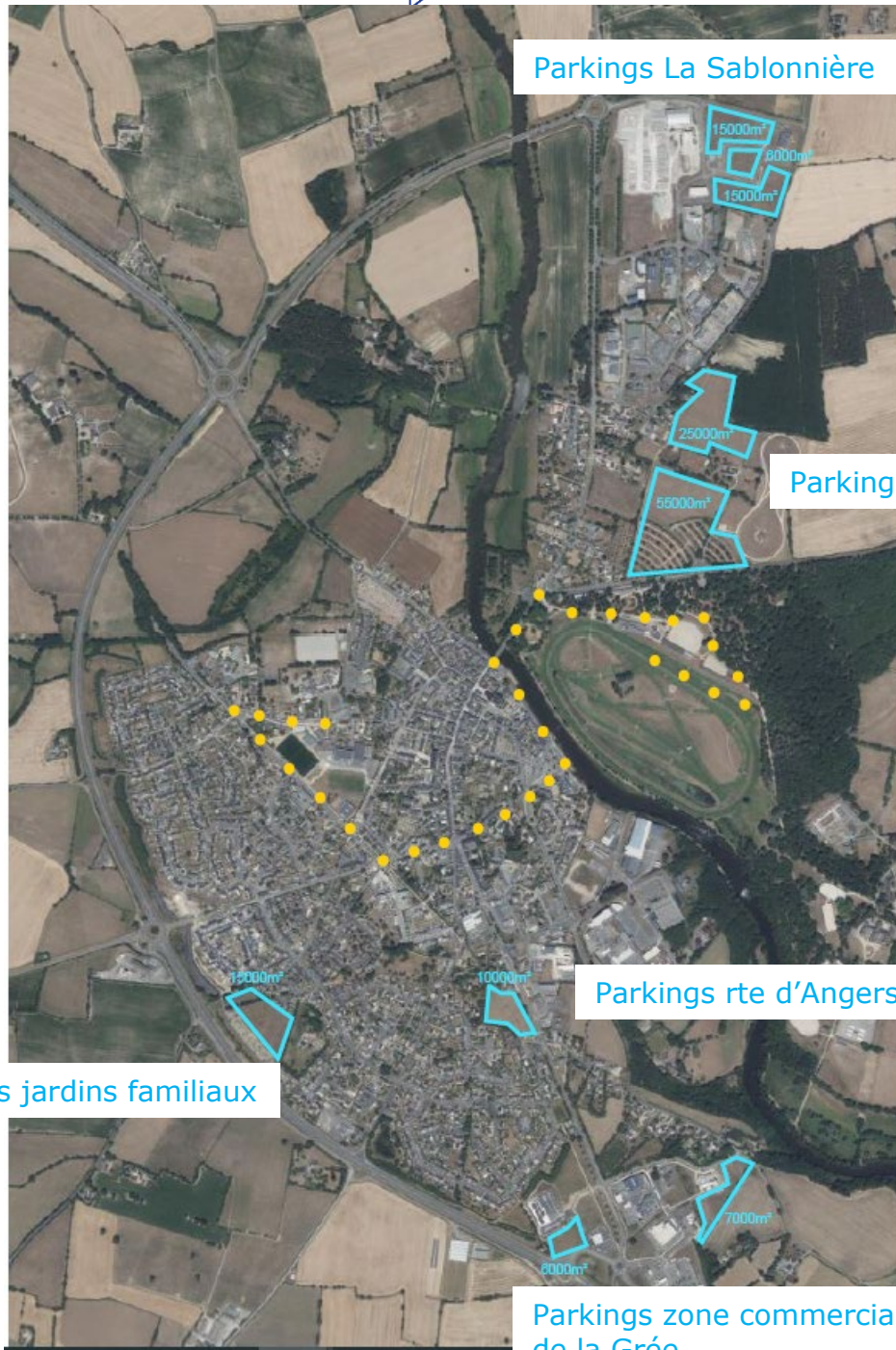
Il est recommandé aux spectateurs extérieurs à la commune d'arriver tôt et de stationner dans les parkings suivants, prévus à cette occasion :

- Arrivée par le sud du Lion d'Angers
 - o Dans la zone commerciale de la Grée près du Lidl (accès via place Gustave Trouvé) et derrière la Maison départemental des solidarités, (accès via rue de la Grée)
 - o Route d'Angers, en face de la zone de la Grosse Pierre (accès via place Gustave Trouvé)
 - o Au niveau des jardins familiaux (accès rue des mésanges et impasse de la grande chaussée)

- Arrivée par le nord du Lion d'Angers (et si les parkings au sud sont complets) :
 - o Dans la zone de la Sablonnière, entre les sociétés SFAC et AMTD (accès via rond-point de Château-Gontier)
 - o Parking de la Haute Folie (accès via la Sablonnière puis route de Montreuil)

Des signaleurs et une signalétique permettra d'être orienté vers les parkings accessibles.

Plan schématique à intégrer ici



Contact presse :

Blandine PARIS, Responsable communication
communication@leliondangers.fr – 02.41.95.74.62